



Poitiers, le 17 décembre 2024.

AGENTS DU SPIP 86 EN DANGER !!!

Depuis plusieurs mois maintenant, les conditions de travail des agents du SPIP se dégradent, au point qu'aujourd'hui ils se sentent en danger !

Encore pas plus tard qu'hier, un agent du SPIP (en état de vulnérabilité pour être à 6 mois de grossesse) a été agressé verbalement à l'occasion de son intervention sur la SAS par une personne détenue sous le régime de la semi-liberté. Cette même personne, adepte de la provocation, s'était déjà présentée au SPIP MO une semaine auparavant et à cette occasion, s'était crue autorisée à avoir un comportement inadapté, une attitude agressive envers un personnel de l'accueil et une CPIP arrivant sur le Service au même moment.

Les agents concernés ont interpellé la Direction du Service, ont rédigé les écrits demandés (CRP/Observation/ Mention au Registre Hygiène et sécurité), et à l'appui de ces écrits, des rapports d'incidents ont été remontés à la Juridiction.

La CGT IP86 fait le sinistre constat que les réponses apportées ne sont pas à la hauteur de l'urgence, les agents ayant clairement exprimé mais aussi écrit qu'ils avaient eu PEUR !

Cette situation, d'une particulière gravité, pour les agents du SPIP de la Vienne n'est malheureusement pas nouvelle et n'a que trop duré. Depuis maintenant plusieurs mois, l'ensemble des agents du SPIP de la Vienne, que ce soit en MO ou en MF, se trouvent chaque jour, un peu plus exposés à des comportements agressifs et des propos inadaptés.

Au-delà de la réalité d'un contexte de travail très dégradé (surpopulation carcérale, augmentation du nombre de PPSMJ prises en charge...), il y a la banalisation de ces situations à risque pour les personnels par :

- **La Direction de l'Etablissement** qui ne prend pas la mesure de l'urgence de la situation dans laquelle se trouvent les personnels du SPIP intervenant à la SAS et au CP. Il y a une absence totale de réaction, en tous cas à la hauteur de l'incident et du vécu de l'agent.

- **La Juridiction** (qui bien qu'informée en temps réel au moyen de rapports d'incident, de mails, des comportements inadaptés et agressifs de la personne détenue) n'a eu pour seule réponse, s'agissant de la SAS, qu'un « VU » et l'intention de convoquer en janvier 2025 la personne, autant dire aux calendes grecques, avec pour unique perspective un RDO et possiblement un retrait de RP...

- **Et la Direction du SPIP** dans tout ça ? Elle se trouve être la première garante de la sécurité de ses agents... Elle a fait le JOB, en demandant le retrait de la mesure pour cette PPSMJ.

Pour la CGT IP86, les dispositions prises sont totalement insuffisantes et particulièrement insatisfaisantes ! Pourquoi ???

- Parce que nous, nous voyons la détresse de nos collègues face à ces mains qui tremblent pour prendre les sanctions qui s'imposent et enfin assurer leur protection !
- Parce que nous, nous savons que cette maltraitance institutionnelle perdure depuis trop longtemps, plongeant les agents dans un abîme de désarroi et une insécurité inacceptable !

La CGT IP86 exige sans délai :

- Qu'enfin les agents du SPIP de la Vienne soient respectés dans l'exercice de leurs missions, non seulement par les PPSMJ mais aussi et surtout par toutes les autorités concernées !
- Que toutes les dispositions soient prises pour que les personnels, tant en MO qu'en MF, bénéficient d'un cadre de travail sécurisant et sécurisé.
- Que les agressions dont ils peuvent être victime au quotidien ne soient plus balayées d'un simple revers de main. Nous exigeons donc pour l'ensemble des personnels du SPIP que cesse immédiatement le mépris et la déconsidération.
- Que des décisions rapides et adaptées soient enfin prises par les autorités (Direction d'Etablissement et Juridiction), qui en ont le pouvoir et la compétence face à la gravité et à l'urgence telles que constatées sur les incidents signalés.

La CGT IP86 exige, d'abord et avant tout, de la Direction du SPIP de la Vienne qu'elle s'impose enfin, pour protéger l'ensemble des personnels sous son autorité.

**Monsieur le Directeur Fonctionnel, la protection de vos personnels doit être votre seule priorité.
La sécurité de vos agents ne peut être la variable d'ajustement vous permettant de maintenir « un climat propice à de bonnes relations » avec la Direction de l'Etablissement et la Juridiction.**

La CGT Insertion Probation 86.